

POLITIQUE D'ACA RELATIVEMENT À L'ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS

Chaque athlète mérite un entraîneur CERTIFIÉ.

Dernière révision : le 2 octobre 2020

Principes directeurs

La **formation des entraîneurs** est l'un des principaux piliers du plan stratégique d'Alpine Canada Alpin (ACA). En outre, l'excellence en entraînement à tous les niveaux constitue la pierre angulaire du développement à long terme du skieur.

Les meilleurs programmes de développement des athlètes sont centrés sur les athlètes, dirigés par les ENTRAÎNEURS, appuyés par l'administration et fondés sur les lignes directrices du modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) 3.0 d'ACA.

Objectifs

La présente politique vise à établir les normes minimales relativement aux compétences des entraîneurs pour :

- leur **embauche**;
- **représenter les athlètes** aux compétitions d'envergure.

Elle vise aussi à contribuer à :

- établir le fondement pour une meilleure efficacité du développement à long terme du skieur;
- augmenter le nombre d'entraîneurs CERTIFIÉS (par rapport aux entraîneurs FORMÉS);
- augmenter le nombre d'entraîneurs expérimentés (CERTIFIÉS et CERTIFIÉS AVANCÉS) à tous les niveaux du système de développement.

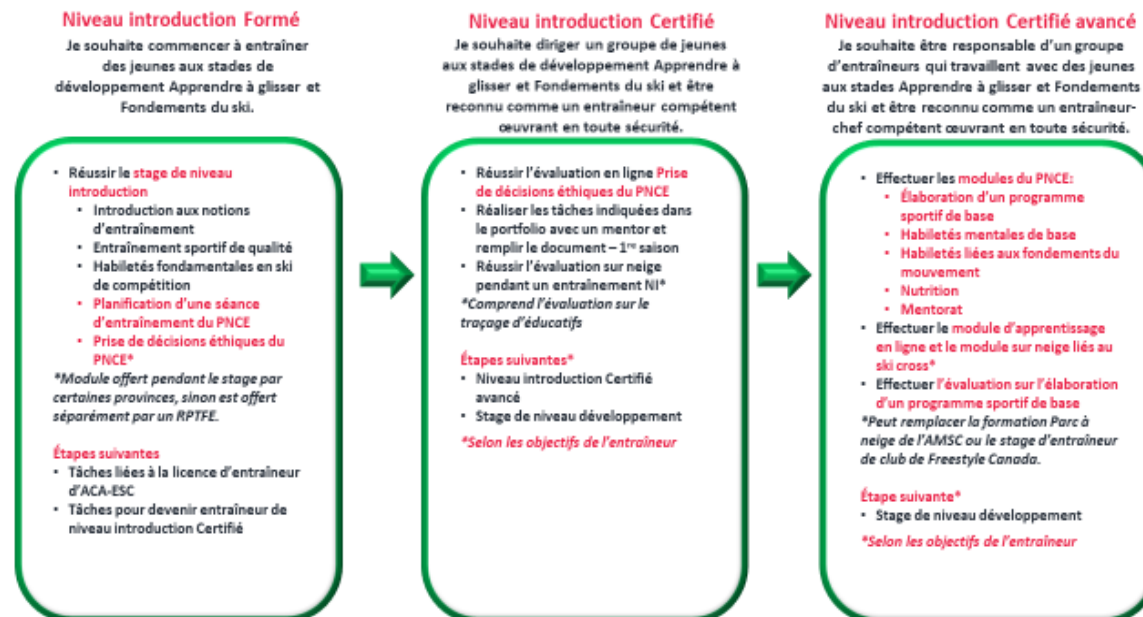
Calendrier de mise en œuvre

Période d'application progressive recommandée		
Normes d'embauche	Première embauche	1 ^{er} septembre 2020 pour la saison 2020-2021
	Réembauche	1 ^{er} septembre 2021 pour la saison 2021-2022
	Embauche selon les meilleures pratiques	1 ^{er} septembre 2022 pour la saison 2022-2023
Normes pour représenter les athlètes aux compétitions d'envergure	Compétitions provinciales déterminées	Saison 2021-2022
	Compétitions nationales déterminées	Saison 2022-2023

Entraîneur de niveau introduction (NI) (catégories U12 et inférieure)

En général, les entraîneurs travaillent avec des enfants de catégorie U12 ou inférieure dans un programme de club ou d'école de ski au stade de développement « Fondements du ski », tel que décrit dans le modèle de DLTA 3.0 d'ACA. Les entraîneurs débutants sont encadrés par un entraîneur CERTIFIÉ détenant une plus grande expérience.

Cheminement de la certification d'entraîneur



Embauche

Critères pour entraîner les athlètes de catégorie U12 ou inférieure

Première embauche

Critères de compétence

- NI FORMÉ (ou Niveau 1 CERTIFIÉ dans l'ancien programme) ou niveau 1 Certifié de l'AMSC
- Licence d'entraîneur annuelle d'ACA-ESC

Remarque : Les moniteurs de l'AMSC travaillant dans un programme sanctionné par ACA doivent compléter les conditions requises de l'adhésion « entraîneur en formation » et disposent d'une (1) année pour devenir entraîneur NI FORMÉ et être couvert par l'assurance d'ACA.

Réembauche

Critères de compétence

- NI CERTIFIÉ
- Licence d'entraîneur annuelle d'ACA-ESC
 - doit obtenir la certification NI CERTIFIÉ dans les 24 mois suivant la date de réussite du stage de niveau introduction;
 - les OPTS peuvent hausser cette norme en réduisant le nombre de mois dans leur province.
- **Transition** vers le statut NI CERTIFIÉ :
 - L'entraîneur NI FORMÉ ou niveau 1 CERTIFIÉ avant le 30 mai 2015 → doit être NI CERTIFIÉ avant le 30 avril 2017

Tout entraîneur qui n'a pas effectué cette transition avant le 30 avril 2017 doit envoyer un courrier à

coach@alpinecanada.org.

(**Remarque** : Pour passer du niveau 1 CERTIFIÉ à NI CERTIFIÉ, l'entraîneur doit faire l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques sur le site Web de l'Association canadienne des entraîneurs.)

Meilleures pratiques

Critères de compétence

- NI CERTIFIÉ AVANCÉ
- Licence d'entraîneur annuelle d'ACA-ESC

Critères de rendement de l'entraîneur

Les meilleures pratiques liées au rendement de l'entraîneur s'appliquent aux éléments suivants :

- haut niveau d'efforts, d'engagement et d'objectifs;
- initiatives entreprises pour offrir des activités en dehors des activités régulières de fins de semaine pendant la saison de ski;
- respect des lignes directrices du DLTA 3.0 d'ACA pour les athlètes de catégorie U12 ou inférieure;
- intégration du programme Étoiles des Neiges dans le programme d'entraînement;
- activités de préparation physique 2 fois par semaine à compter de septembre (entraînement axé sur les jeux et le plaisir).

Voici quelques exemples :

- Offrir des possibilités d'entraînement supplémentaires sur neige.

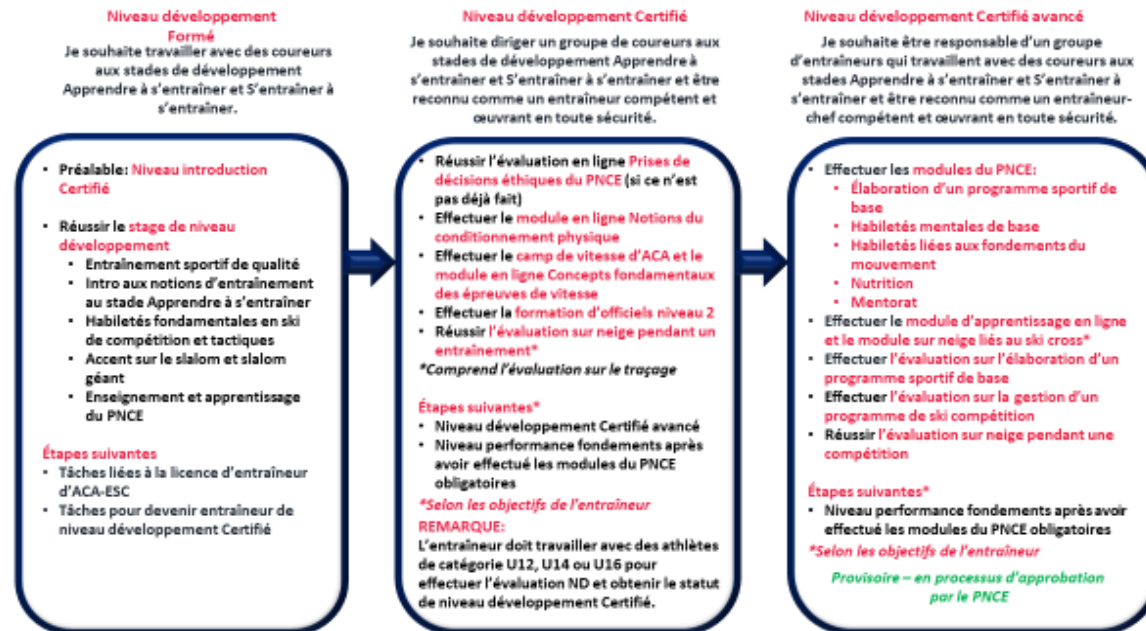
Critères pour entraîner les athlètes de catégorie U12 ou inférieure

- Entraîner en démontrant de la passion et de l'intensité.
- Utiliser des techniques d'entraînement novatrices qui améliorent le développement de l'athlète.
- Contribuer aux aspects de l'entraînement physique avant et pendant la saison.
- Servir de mentor auprès d'autres entraîneurs.
- Donner ou suivre des séminaires ou des stages de développement professionnel.
- Faire du bénévolat lors de compétitions ou être officiel de course.
- Aider d'autres entraîneurs à progresser pour l'obtention d'une certification supérieure.
- Obtenir d'autres certifications pertinentes (p. ex., premiers soins, RCR, conditionnement physique, etc.)
- Acquérir une formation supérieure qui est pertinente à l'entraînement.

Entraîneur de niveau développement (ND) (catégories U14 et U16)

En général, les entraîneurs travaillent dans un programme de club avec des jeunes de catégorie U14 ou U16 qui sont aux stades de développement « Apprendre à s'entraîner » et « S'entraîner à s'entraîner », tels que décrits dans le DLTA 3.0 d'ACA. Les entraîneurs qui débutent dans ce contexte sont encadrés par un entraîneur certifié détenant une plus grande expérience.

Cheminement de la certification d'entraîneur



Embauche

Critères pour entraîner les athlètes de catégorie U14 ou U16

Première embauche

Critères de compétence

- ND FORMÉ **ou** NI CERTIFIÉ (ou niveau 2 CERTIFIÉ dans l'ancien programme)
- Licence d'entraîneur annuelle d'ACA-ESC

- L'entraîneur NI CERTIFIÉ → a un maximum de 12 mois pour obtenir la certification ND FORMÉ

Réembauche

Critères de compétence

- ND CERTIFIÉ (ou niveau 2 CERTIFIÉ dans l'ancien programme, et ayant effectué de nombreuses activités de développement professionnel)
- Licence d'entraîneur annuelle d'ACA-ESC
 - doit obtenir la certification ND CERTIFIÉ dans les 24 mois suivant la date de réussite du stage de niveau développement;
 - les OPTS peuvent hausser la norme en réduisant le nombre de mois dans leur province.
- **Transition** vers le statut ND CERTIFIÉ
 - L'entraîneur ND FORMÉ ou niveau 2 CERTIFIÉ avant le 30 mai 2015 → doit être ND CERTIFIÉ avant le 30 avril 2017.
 - Tout entraîneur qui n'a pas effectué cette transition avant le 30 avril 2017 doit envoyer un courrier à coach@alpinecanada.org.

Meilleures pratiques

Critères de compétence

- ND CERTIFIÉ AVANCÉ
- Licence d'entraîneur annuelle d'ACA-ESC

Critères de rendement de l'entraîneur

Les meilleures pratiques liées au rendement de l'entraîneur s'appliquent aux éléments suivants :

- haut niveau d'efforts, d'engagement et d'objectifs;
- initiatives entreprises pour offrir des activités en dehors des activités régulières de fins de semaine pendant la saison de ski;
- respect des lignes directrices du DLTA 3.0 d'ACA pour les athlètes U14 ou U16;
- planification d'activités de préparation physique en fonction de l'âge et du développement des athlètes afin d'améliorer la performance et prévenir les blessures en ski.

Voici quelques exemples :

- Mêmes principes que ceux énumérés pour les athlètes U12.
- Une formation universitaire dans un domaine pertinent est souhaitable.

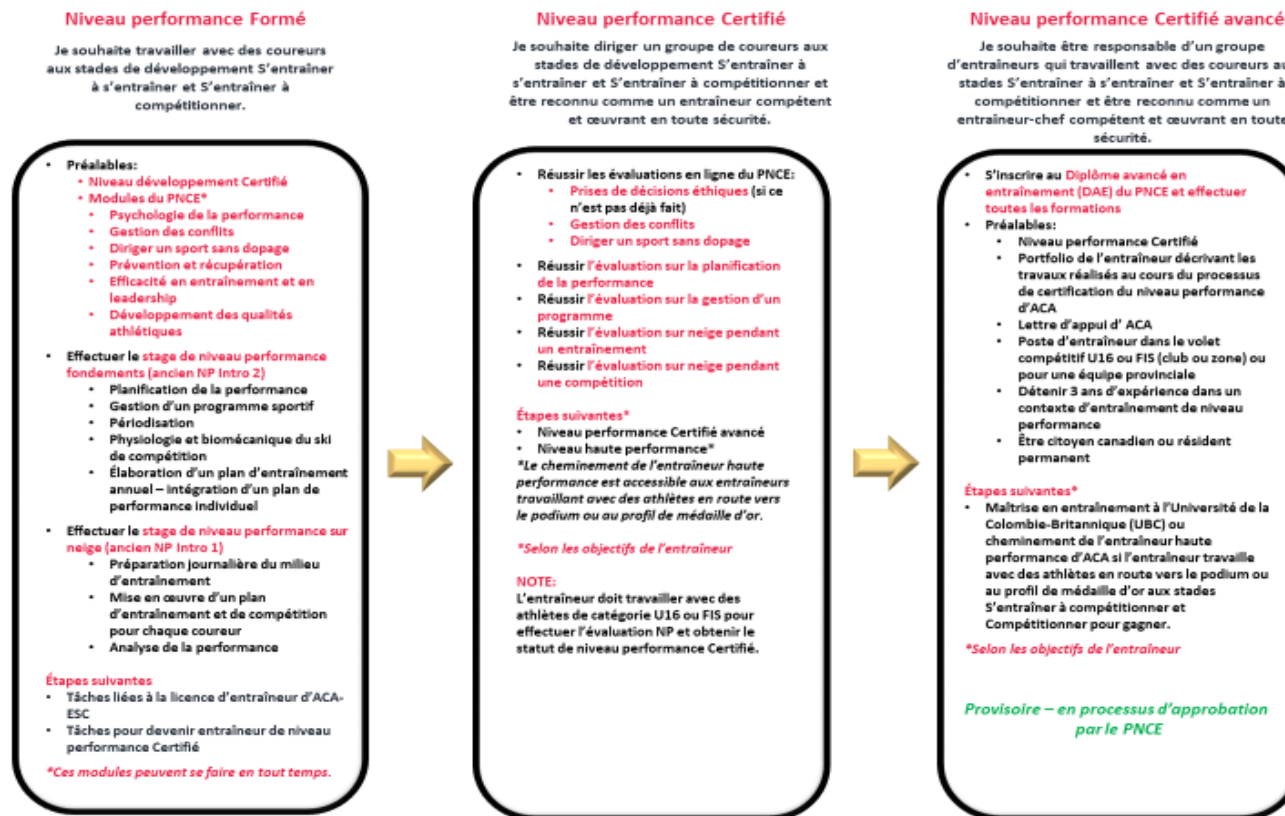
Représenter des athlètes aux compétitions d'envergure (U14 et U16)

<p>Compétitions provinciales d'envergure - pour l'entraîneur responsable</p>	<p>Jeux provinciaux d'hiver U14 - ND FORMÉ ou niveau 2 CERTIFIÉ</p> <p>Championnats provinciaux U14 - NI CERTIFIÉ ou ND FORMÉ ou niveau 2 CERTIFIÉ</p> <p>Championnats provinciaux U16 - ND CERTIFIÉ ou NP FORMÉ ou niveau 3 CERTIFIÉ</p>
<p>Compétitions nationales et internationales - pour l'entraîneur responsable</p>	<p>Championnats canadiens U16 - ND CERTIFIÉ ou NP FORMÉ ou niveau 3 CERTIFIÉ</p> <p>Coupe Whistler (U16) - comme ci-dessus</p> <p>Jeux d'hiver du Canada - comme ci-dessus</p> <p>Topolino - comme ci-dessus</p>

Entraîneur de niveau performance (NP) (catégories U18 et U21)

En général, les entraîneurs travaillent dans un programme régional ou provincial avec des athlètes compétitifs U16, U18 ou U21 aux stades de développement « S'entraîner à s'entraîner » et « S'entraîner à compétitionner », tels que décrits dans le DLTA 3.0 d'ACA. Les entraîneurs qui travaillent dans ce contexte jouent souvent un rôle de chef de file.

Cheminement de la certification d'entraîneur



Embauche

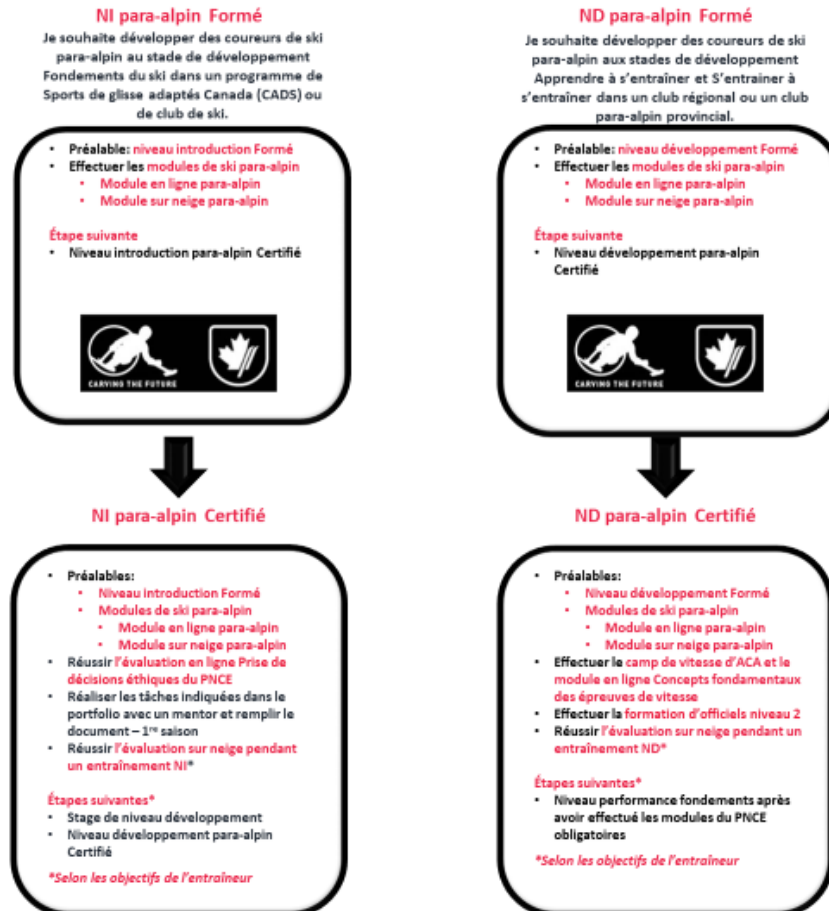
Critères pour entraîner des athlètes U18 ou U21	
Première embauche	<p>Critères de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> - NP FORMÉ <i>ou</i> ND CERTIFIÉ (ou niveau 3 CERTIFIÉ dans l'ancien programme) - Licence d'entraîneur annuelle d'ACA-ESC - L'entraîneur ND CERTIFIÉ → a un maximum de 24 mois pour obtenir la certification NP FORMÉ
Réembauche	<p>Critères de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> - NP CERTIFIÉ ou niveau 3 CERTIFIÉ dans l'ancien programme, et ayant effectué de nombreuses activités de développement professionnel) - Licence d'entraîneur annuelle d'ACA-ESC <ul style="list-style-type: none"> - doit obtenir la certification NP CERTIFIÉ dans les 24 mois suivant la date de réussite du premier stage de niveau performance (NP fondements); - les OPTS peuvent hausser la norme en réduisant le nombre de mois dans leur province. - Transition vers le statut NP CERTIFIÉ <ul style="list-style-type: none"> - L'entraîneur NP FORMÉ ou niveau 3 CERTIFIÉ avant le 30 mai 2015 → doit être NP CERTIFIÉ avant le 30 avril 2017. Tout entraîneur qui n'a pas effectué cette transition avant le 30 avril 2017 doit envoyer un courrier à coach@alpinecanada.org et revoir la politique de transfert de niveau 3 Certifié à NP Certifié.
Meilleures pratiques	<p>Critères de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> -NP CERTIFIÉ AVANCÉ - Licence d'entraîneur annuelle d'ACA-ESC <p>Critères de rendement de l'entraîneur</p> <p>Les meilleures pratiques liées au rendement de l'entraîneur s'appliquent aux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • haut niveau d'efforts, d'engagement et d'objectifs; • respect des lignes directrices du DLTA 3.0 d'ACA pour les athlètes U18 ou U21; • utilisation des longs mois d'hiver au Canada et organisation de camps de ski au printemps; • conception de plans athlétiques permettant aux étudiants-athlètes de concilier les études et le sport • planification et organisation de programmes de préparation physique à longueur d'année. <p>Voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mêmes que ceux énumérés pour les athlètes U14 et U16. - Diplôme de l'INFE) – diplôme avancé en entraînement (DAE) ou baccalauréat en éducation physique ou kinésiologie.

Représenter des athlètes aux compétitions d'envergure

Compétitions nationales et internationales d'envergure - pour l'entraîneur responsable	Championnats canadiens U18 - NP CERTIFIÉ Championnats canadiens seniors - NP CERTIFIÉ Championnats du monde juniors - NP CERTIFIÉ
---	--

Cheminement du niveau introduction et du niveau développement para-alpin

Remarque : Les normes d'embauche pour les entraîneurs de ski para-alpin et de ski cross sont en voie d'élaboration. Celles-ci seront transmises dès qu'elles seront terminées.



Cheminement de la certification ski cross

Remarque : Les normes d'embauche pour les entraîneurs de ski para-alpin et de ski cross sont en voie d'élaboration. Celles-ci seront transmises dès qu'elles seront terminées.

Ski cross Formé

Je souhaite développer les habiletés de ski cross et de mouvement avec le terrain aux stades de développement Apprendre à s'entraîner, S'entraîner à s'entraîner et S'entraîner à compétitionner

- **Préalable:** niveau introduction Certifié
- **Effectuer les modules d'introduction au ski cross**
 - Module en ligne sur l'entraînement et la sécurité en ski cross
 - Module sur neige en ski cross

Étapes suivantes

- Effectuer les tâches liées à la licence d'entraîneur d'ACA-ESC
- Effectuer les modules de vitesse d'ACA-ESC



Annexe A – Politique de transfert

Politique de transfert des qualifications des entraîneurs du PNCE

Transfert à partir de l'ancien programme axé sur les Niveaux au nouveau programme axé sur les Compétences

Révisé le 12 octobre 2020 (à partir de la version originale du 15 octobre 2014)

Le présent document permet de comprendre la politique de *Transfert des qualifications* de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE), qui s'applique à tous les sports ayant terminé la transition de l'ancien programme axé sur les Niveaux (1, 2 et 3 Certifié) au nouveau programme axé sur les compétences et les profils. Pendant trois ans, l'ACE a travaillé avec ses partenaires, les organismes nationaux et provinciaux de sport, afin d'élaborer cette politique. De plus amples informations sur la politique (sous forme de FAQ) sont offertes sur [le site Web de l'ACE](#).

Contexte

ACA-ESC a mis en œuvre et complété la transition des nouveaux programmes en ski alpin du PNCE comme suit :

- Programme de niveau introduction – saison 2002-2003
- Programme de niveau développement – saison 2004-2005
- Programme de niveau performance – saison 2007-2008
- Programmes de niveau introduction para-alpin et de niveau développement para-alpin – saison 2014-2015.

Vers la fin des années 1990, le personnel de l'ACE et les représentants des organismes nationaux de sport ont décidé de revoir de fond en comble tous les aspects du PNCE s'appliquant à l'ensemble des sports. Le programme « Théorique » (niveaux 1, 2 et 3) a été graduellement abandonné entre 2003 et 2008. Ces niveaux ont été remplacés par les nouveaux modules multisports du PNCE, qui ont été conçus et intégrés pour répondre aux besoins des entraîneurs pendant cette même période. Le contenu et la transmission du programme « Technique » dans chaque sport ont également été revus afin d'être mieux adaptés au modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA), plus précisément le DLTA 3.0 d'ACA. La composante « Pratique » a été remplacée par les « évaluations en entraînement sur le terrain » pendant que l'entraîneur travaille avec ses athlètes.

Les nouveaux programmes s'éloignent rapidement de l'ancien système axé sur les Niveaux lorsque l'entraîneur passe du niveau introduction au niveau développement. L'écart entre l'ancien programme niveau 3 et le programme de niveau performance est encore plus important en ce qui a trait à l'envergure et la profondeur de la formation et des évaluations.

Votre certification actuelle d'entraîneur

Depuis le début de la transition, les éléments suivants ont été encouragés :

- TOUTES les anciennes certifications axées sur les Niveaux (c.-à-d. niveaux 1, 2, 3) sont valides et reconnues aujourd'hui et le seront encore demain.
- ACA-ESC continue d'utiliser les certifications axées sur les Niveaux comme conditions préalables pour les facilitateurs de stage et les évaluateurs dans le nouveau programme.
- Les employeurs continuent d'embaucher des entraîneurs ayant une certification axée sur les Niveaux.
- Depuis 2002-2003, et à mesure que les nouveaux programmes ont été mis en œuvre, la FESC – et maintenant ACA-ESC – a travaillé sur une base individuelle avec les entraîneurs qui se situent entre l'ancien programme et le nouveau programme afin de les aider à compléter des exigences dans l'un ou l'autre des programmes.

Si vous avez une certification axée sur les Niveaux dans le portail des membres d'ACA-ESC, vous continuerez à voir cette certification dans votre profil.

Dans la base de données du PNCE (Le Casier), les entraîneurs ayant une certification axée sur les Niveaux verront AUCUN le statut du nouveau programme alpin qui leur a été « Transféré ». Ces statuts répondent aux normes minimales établies dans la politique de transfert du PNCE et correspondent aux équivalences du contenu de la formation entre l'ancien programme et le nouveau programme en ski alpin.

La Politique de transfert des qualifications des entraîneurs du PNCE a donné lieu aux équivalences suivantes pour les entraîneurs de ski alpin :

Certification axée sur les Niveaux	AJOUT - Nouvelle qualification transférée
Niveau 1 Certifié	Niveau introduction – CERTIFIÉ Remarque : Un délai de 5 ans est accordé aux entraîneurs pour faire l'Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE (si l'évaluation n'est pas déjà effectuée).
Niveau 2 Certifié	Niveau développement – FORMÉ
Niveau 3 Certifié	Niveau performance – EN COURS DE FORMATION
Niveau 4 Certifié (tous les types)	Les certifications de niveau 4 restent inchangées et ne sont pas TOUCHÉES PAR CETTE POLITIQUE.

Possibilités de cheminement pour les entraîneurs ayant une certification axée sur les Niveaux

OPTION 1 - Pour les entraîneurs toujours actifs dans l'entraînement du ski de compétition

Si vous entraînez toujours, ou prévoyez faire un retour à l'entraînement, et détenez une certification axée sur les Niveaux 1, 2 ou 3, vous avez deux possibilités :

a) Continuer à entraîner avec votre certification axée sur les Niveaux – en vous assurant d'obtenir votre Licence d'entraîneur annuelle selon la Politique d'ACA-ESC en matière de licence. Cette politique exige que les entraîneurs actifs maintiennent leurs compétences à jour en réalisant chaque année des activités de développement professionnel, à leur discrétion. ACA-ESC assure le suivi des activités de développement professionnel qui sont entrées par les OPTS, les clubs, etc. dans le portail des membres d'ACA-ESC. Beaucoup de formations du PNCE, d'ACA-ESC, de l'AMSC, des OPTS et des clubs sont applicables aux crédits de licence.

ACA-ESC exige que TOUS les entraîneurs ayant seulement une certification axée sur les Niveaux fasse la formation Prise de décisions éthiques ET l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques. Cette formation fait partie du stage de niveau introduction dans le nouveau programme. Pour toute question, veuillez contacter ACA-ESC à coach@canskicoach.org.

b) Obtenir un statut dans le nouveau programme de certification

1. Les entraîneurs qui envisagent d'entraîner encore longtemps et souhaitent obtenir une reconnaissance dans le nouveau programme
2. Les entraîneurs qui sont assujettis à des règlements provinciaux ou nationaux qui ne tiennent compte que des nouveaux statuts pour conserver l'admissibilité aux subventions. Cela devient de plus en plus la norme pour les compétitions d'envergure provinciale et nationale (p. ex., Jeux du Canada, jeux provinciaux et autres compétitions réglementées).
3. Les entraîneurs qui souhaitent obtenir des crédits de développement professionnel qui s'appliqueront non seulement aux exigences de licence, mais comptent également pour des composantes faisant partie des cheminements du niveau introduction, du niveau développement ou du niveau performance.

ACA-ESC travaillera sur une base individuelle avec tout entraîneur qui souhaite passer au nouveau programme en tenant compte de sa certification axée sur les Niveaux, de ses autres formations, de ses qualifications et/ou de son expérience à titre de facilitateur et/ou d'évaluateur d'ACA-ESC.

Le tableau ci-dessous présente le cheminement vers les statuts FORMÉ ou CERTIFIÉ dans le nouveau programme pour les entraîneurs de niveau développement et de niveau performance.

Certification axée sur les Niveaux	Transfert des qualifications
<p>Niveau 2 Certifié</p>	<p>Vous obtenez le statut niveau développement (ND) FORMÉ.</p> <p>Pour obtenir le statut ND CERTIFIÉ, vous devez effectuer :</p> <p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation d'officiels niveau 2 • Module en ligne Notions du conditionnement physique OU camp de vitesse d'ACA et module en ligne Concepts fondamentaux des épreuves de vitesse <p>Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE
<p>Niveau 3 Certifié</p> <p><i>*Le niveau 3 Certifié s'applique à un entraîneur ayant effectué les composantes Théorique, Pratique et Technique du niveau 3. Tout entraîneur qui ne possède pas l'une des 3 composantes requises ne peut pas obtenir le transfert de qualifications à niveau performance Certifié. Son profil PNCE continuera d'indiquer « niveau performance en cours de formation » et l'entraîneur devra effectuer les nouvelles composantes et évaluations pour l'obtention de la certification NP Certifié.</i></p>	<p>Vous obtenez le statut niveau développement (ND) FORMÉ et le niveau performance (NP) EN COURS DE FORMATION.</p> <p>Pour obtenir le statut NP CERTIFIÉ, vous devez effectuer les évaluations suivantes :</p> <p>Évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE • Évaluation en ligne Gestion des conflits du PNCE ou Diriger un sport sans dopage du PNCE <p>Pour obtenir le statut NP CERTIFIÉ s'il vous manque des composantes* :</p> <p>Évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations du PNCE énumérées ci-dessus • Évaluation NP – Conception d'un programme de ski de compétition • Évaluation NP – Gestion d'un programme de ski de compétition • Évaluation de l'entraînement NP – pendant un entraînement • Évaluation de l'entraînement NP – pendant une compétition

OPTION 2 – Pour les entraîneurs inactifs

Si vous ne travaillez pas comme entraîneur ou ne prévoyez plus travailler encore longtemps comme entraîneur, vos certifications axées sur les Niveaux continueront d'être reconnues par le PNCE et ACA-ESC. Vous pouvez continuer d'avoir accès aux services et avantages d'ACA-ESC si votre adhésion est en règle.

Pour toute question ou tout commentaire, veuillez contacter ACA-ESC à coach@alpinecanada.org.